



RUISSEAU DU MOULIN CAILLET (Identifiant national : 430020411)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 33000006)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL
Franche-Comté, . - 430020411, RUISSEAU DU MOULIN CAILLET. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430020411.pdf>

Région en charge de la zone : Franche-Comté

Rédacteur(s) : DREAL Franche-Comté

Centroïde calculé : 871936°-2245186°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/10/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 22/09/2017

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 31/10/2017

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Doubs
- Commune : Vorges-les-Pins (INSEE : 25631)

1.2 Superficie

15,21 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 301

Maximale (mètre): 429

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

La Franche-Comté montre une grande richesse en cours d'eau, dont la diversité répond à celle des situations physiques qu'elle offre. Selon la nature géologique du sous-sol, la topographie, la climatologie et la couverture végétale, on peut ainsi établir une typologie des cours d'eau et définir une zonation amont-aval à laquelle correspondent des peuplements distincts.

A Vorges-les-Pins, deux petits ruisseaux confluent en amont du Moulin Caillet, formant un cours d'eau qui rejoint le Doubs en rive gauche au niveau de la commune de Thoraise. Ils présentent une longueur maximale de 1,6 kilomètre et une pente moyenne de 6,5 %. Ce type de ruisseau de tête de bassin se caractérise par des fonds grossiers et des eaux froides dont la qualité devrait être optimale, c'est-à-dire fraîches et oxygénées, pauvres en éléments nutritifs et non polluées. Dans ce cas, les cours d'eau abritent tout un cortège d'espèces indicatrices, qui y trouvent des zones de frayères, comme la lamproie de Planer, le chabot, la truite fario ou encore la salamandre et le sonneur à ventre jaune. Ils sont également riches d'une faune invertébrée variée et très sensible aux pollutions diverses : écrevisses à pattes blanches, certains genres ou familles de perles (*Perlidae*, *Perlodidae*, *Chloroperlidae*), d'éphémères (*Epeorus*, *Habrophlebia*) et de trichoptères (*Odontoceridae*, *Brachycentridae*).

Le bief des Grives parcourt des prairies pâturées en amont et fauchées dans la partie basse ; il est marqué par un assec estival à l'exception de quelques vasques. Le ruisseau du Moulin Caillet, quant à lui, s'écoule sous couvert majoritairement forestier et souvent humide. Son débit est permanent. La profondeur d'eau n'est jamais importante et le fond est souvent constitué de matériaux grossiers. Les chutes d'arbres ont également provoqué des embâcles, à l'origine de multiples caches. Cette hétérogénéité des fonds est favorable à la petite faune invertébrée.

La région bisontine est riche en ruisselets afférents du Doubs ou de l'Ognon. Toutefois, seuls quelques-uns ont conservé une qualité optimale des eaux : c'est le cas des ruisseaux du Moulin Caillet, d'où leur intérêt. Il faut souligner que l'écrevisse à pattes blanches possède un caractère indicateur en regard de la qualité de l'eau et de l'habitat aquatique. Sachant que 80 % de ses populations ont disparu depuis le milieu du XXe siècle en Franche-Comté, la préservation de cette espèce et des ruisseaux qui l'abritent apparaît comme un enjeu majeur.

STATUT DE PROTECTION

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en date du 19/08/2009 assure la protection réglementaire des habitats de l'écrevisse à pattes blanches et des espèces de faune et de flore patrimoniales associées. En outre, la présence de plusieurs

espèces citées dans les arrêtés ministériels des 8/12/88, 21/07/83 et 19/11/07 assure la protection de cette zone puisque tout acte de destruction à l'encontre de ces espèces et de leur milieu de vie est interdit.

OBJECTIFS DE PRESERVATION

Ces ruisseaux font partie de ces écosystèmes remarquables qui se sont considérablement raréfiés en Franche-Comté de sorte qu'il n'en subsiste qu'un peu plus d'une centaine aujourd'hui. D'une manière générale, ces cours d'eau de tête de bassin font trop souvent l'objet de pollutions chimiques ou organiques diffuses, de travaux anarchiques tantôt dans le lit mineur ou en bordure immédiate, de braconnage et d'alevinages intempestifs (notamment en espèces non indigènes) ou encore d'agressions diverses sur le bassin versant.

Si le ruisseau du Moulin Caillet apparaît bien préservé, des atteintes sont constatées sur le Bief des Grives : le pâturage conduit dans les prairies amont engendre un piétinement important par le bétail. Il en résulte une dégradation du lit, une mise en suspension d'argile au moment des épisodes pluvieux et un colmatage des fonds qui se fait même sentir dans le ruisseau du Moulin Caillet.

La protection réglementaire mise en place vise à garantir la préservation durable de ces ruisseaux.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Crustacés
- Autre Faune (préciser)

Fonctionnels

- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification des fonds, des courants	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Crustacés 	<ul style="list-style-type: none"> - Autre Faunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p>44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i></p>				
	<p>38.1 <i>Pâtures mésophiles</i></p>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'), Écrevisse à pattes blanches (L'), Écrevisse pallipède (L')	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONEMA				2007 - 2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Crustacés	18437	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Fédération départementale de pêche du Doubs et ONEMA	2007	Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et des espèces patrimoniales associées dans le département du Doubs. DIREN FC et Agence Eau RMC, 60p.
Informateur	Carteron M.		
	Duflo C.		
	ONEMA		